

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20002 - 77ÈME ANNÉE

Tribune libre du conseiller départemental PCR

Jean-Yves Langenier : «L'avenir de la canne se joue maintenant»

Dans une tribune libre adressée hier à la presse, Jean-Yves Langenier, conseiller départemental PCR, déplore « la fin de non-recevoir opposée par le vice-président en charge de l'Agriculture du Département à [sa] proposition d'aller plus loin que l'adoption d'une motion » lors de la dernière assemblée plénière de la collectivité. « Il m'apparaît pourtant essentiel que le Conseil départemental doit se mobiliser activement aux côtés des acteurs de la filière, afin d'œuvrer ensemble – avec l'État, un interlocuteur incontournable, le Conseil régional, l'Association des Maires...- pour déterminer des solutions durables pour la filière canne-sucre-rhum-énergie dans un contexte qui n'est plus celui d'un marché protégé avec un débouché garanti pour un de ses principaux produits », souligne notamment Jean-Yves Langenier.

La filière canne-sucre-rhum-énergie se trouve à un tournant de son histoire à La Réunion.

La convention canne, résultat d'un accord entre les planteurs, l'industriel Tereos et les pouvoirs publics, arrive à échéance. C'est un document majeur pour le monde de la canne, car il fixe notamment le prix d'achat par l'industriel de la canne livrée par les planteurs et le montant des aides publiques versées par l'État.

Le sucre est le principal produit extrait de la canne. Jusqu'à 2017, La Réunion bénéficiait de quotas sucriers, c'est-à-dire de la garantie d'écouler jusqu'à un tonnage de 300.000 tonnes de sucre, notre production à un prix garanti. C'était pour l'usiner l'assurance de pouvoir écouler toute la production – qui n'a jamais dépassé 300.000 tonnes – sur la base de contrats d'approvisionnement négociés par l'industriel, et le sucre invendu qui était obligatoirement acheté par l'Union européenne à un prix garanti et suffisamment rémunérateur.

Suite à une plainte de pays exportateurs de sucre, le régime de quotas a été supprimé après sa mise en cause par l'Organisation mondiale du commerce. Dé-



sormais si les contrats d'approvisionnement ne couvrent pas la totalité de la production, le reste sera soumis aux aléas du cours mondial. Durant ces 20 dernières années, l'industrie sucrière a développé des sucres spéciaux qui représentent la moitié de la production. Ces sucres satisfont les besoins locaux mais la plus grande partie est exportée. Avec la fin du régime de quotas, les sucres spéciaux sont écoulés dans un marché européen de niche d'un volume de 200.000 tonnes de sucre. Par ailleurs on sait que l'Union européenne négocie des accords commerciaux avec de nombreux pays, y compris avec les pays exportateurs de sucres spéciaux ; on peut légitimement se poser la question de savoir jusqu'où l'Union européenne peut restreindre l'accès de pays tiers à ces marchés, sachant que l'agriculture n'est qu'un volet d'un accord global qui intègre l'industrie, les services... Dit autrement, pour vendre des Airbus par exemple, l'Union européenne ne risque-t-elle pas d'ouvrir ce marché de niche à des pays ayant des coûts de production bien inférieurs, sacrifiant de fait les intérêts des planteurs de La Réunion ?

« L'importance pour tous les acteurs de jouer cartes sur table »

De plus, contrairement aux producteurs de betteraves qui sont coopérateurs de Tereos, les planteurs de canne à sucre ne sont pas partie prenante dans la gestion de la société Tereos Océan Indien qui valorise leur production et ils ne disposent pas non plus des informations qui déterminent la stratégie de l'industriel.

À titre d'exemple, dans sa décision du 2 novembre 2021 relative aux "pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'approvisionnement en mélasse à La Réunion", l'Autorité de la concurrence a souligné :

« En valeur, les ventes annuelles de Tereos entre 2011 et 2019 ont été comprises entre [5-6] et [7-8] millions d'euros. Les ventes annuelles de Tereos Océan Indien aux distilleries ont été comprises entre [4-5] et [6-7] millions d'euros. »

Jusqu'à la publication de cette décision, les planteurs ignoraient que la mélasse extraite de leurs cannes pouvait rapporter de telles sommes. Ceci montre l'importance pour tous les acteurs de jouer cartes sur table pour que les discussions puissent se dérouler sereinement.

« Prise de conscience du monde agricole qui serre les rangs »

La prochaine Convention canne doit être signée au plus tard avant le début de la campagne 2022, c'est à dire dans moins de 7 mois. Les discussions n'ont pas commencé et les planteurs semblent être dans le flou le plus total. Or la filière représente 2600 planteurs, près de 18.000 emplois et constitue la principale exportation de La Réunion. Elle a un poids économique et social qui ne peut laisser indifférent le Conseil Départemental compétent en matière agricole, ni le Conseil Régional compétent en matière de développement économique.

À l'approche de l'échéance 2022, les planteurs témoignent des difficultés aggravées qu'ils rencontrent. L'actuelle campagne marquée par la faiblesse tant en quantité qu'en richesse de la canne, la persistance de sécheresse, les variétés de canne qu'on leur demande de planter, la hausse constante des coûts du fret et des intrants créent les conditions d'une crise sociale qui aurait de lourdes répercussions. On peut noter que la SAPHIR, gestionnaire de l'eau d'irrigation, risque de connaître de grandes difficultés, car des planteurs ne seront pas en mesure de payer leurs factures d'eau, faute de trésorerie.

Cette situation a déclenché une prise de conscience du monde agricole qui serre les rangs. Ainsi plu-

sieurs organisations de planteurs habituellement concurrentes viennent de constituer une Intersyndicale agricole de La Réunion, avec le soutien du Président de la Chambre d'Agriculture.

« Le Conseil départemental ne peut pas faire moins » que la Région

Au niveau politique, dans une motion présentée lors de son assemblée plénière du 22 novembre, le Conseil régional « réitère sa proposition déjà exprimée dans la motion relative à la filière canne adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée plénière du 30 juillet 2021 de l'organisation d'États généraux sur la canne afin de définir et partager avec l'ensemble des acteurs une feuille de route pour l'avenir de la filière, car les attentes sur le terrain sont très fortes et les planteurs, comme les industriels, ont besoin dès à présent d'une visibilité sur le long terme indispensable pour assurer la pérennité d'une filière qui demeure le pivot de l'agriculture réunionnaise, et un élément déterminant de l'équilibre économique, social et environnemental de La Réunion »

Le Conseil départemental ne peut pas faire moins, compte tenu de ses compétences en agriculture et dans le champ social. On ne peut que déplorer la fin de non-recevoir opposée par le vice-président en charge de l'Agriculture du Département à ma proposition d'aller plus loin que l'adoption d'une motion.

« Notre responsabilité est claire : contribuer à sauver 18.000 emplois »

Il m'apparaît pourtant essentiel que le Conseil départemental doit se mobiliser activement aux côtés des acteurs de la filière, afin d'œuvrer ensemble – avec l'État, un interlocuteur incontournable, le Conseil régional, l'Association des Maires...- pour déterminer des solutions durables pour la filière canne-sucre-rhum-énergie dans un contexte qui n'est plus celui d'un marché protégé avec un débouché garanti pour un de ses principaux produits.

L'avenir de la canne se joue actuellement et l'essentiel sera décidé bien avant la fin de notre mandature. Notre responsabilité est claire : contribuer à sauver 18.000 emplois et un savoir-faire de plus de deux siècles que beaucoup de monde nous envie.

Jean-Yves Langenier,
Conseiller départemental de La Réunion

Rappel d'une priorité : le respect des gestes barrière et le renforcement du système immunitaire par une alimentation saine et des traitements préventifs

Coronavirus : alerte mondiale après la découverte d'un variant radicalement différent de la souche originale de la COVID-19

Un nouveau variant particulièrement menaçant a été détecté en Afrique du Sud et plusieurs pays de l'Afrique australe. Très différent de la souche originale et très contagieux, il pourrait rendre moins efficaces les vaccins réalisés à partir du variant original de la COVID-19, ainsi que les traitements curatifs. L'OMS tenait hier une réunion extraordinaire pour discuter de ce que cela peut signifier pour les vaccins et les traitements anti-COVID-19. L'apparition de ce variant rappelle toute l'importance du respect des gestes barrière et du renforcement du système immunitaire par une alimentation saine, des traitements préventifs et des exercices physiques adéquats.

L'Organisation mondiale de la santé surveille un nouveau variant avec de nombreuses mutations de la protéine Spike. Une réunion était prévue programmant une réunion spéciale vendredi pour discuter de ce que cela peut signifier pour les vaccins et les traitements, ont déclaré jeudi des responsables.

Le variant, appelée B.1.1.529, a été détecté en Afrique du Sud. Il représente à ce jour de nombreuses contaminations dans le pays, rapportent les autorités locales. Il s'est rapidement propagée dans la province du Gauteng, qui abrite la plus grande ville du pays, Johannesburg. Il a été également détecté au Botswana et à Hong-Kong chez une personne venant d'Afrique du Sud. Ce nouveau variant est la cause de la suspension à La Réunion des vols en provenance d'Afrique australe.

« Nous ne savons pas encore grand-chose à ce sujet. Ce que nous savons, c'est que ce variant a un grand nombre de mutations. Et le souci est que lorsque vous avez autant de mutations, cela peut avoir un impact sur le comportement du virus », a déclaré Maria Van Kerkhove, responsable technique de l'OMS sur Covid-19, dans une séance de questions-réponses diffusée en direct sur les réseaux sociaux de l'organisation..

Des scientifiques sud-africains ont détecté plus de 30 mutations de la protéine Spike, la partie du virus qui se lie aux cellules du corps, a déclaré jeudi le scientifique sud-

africain Tulio de Oliveira lors d'une conférence de presse organisée par le ministère sud-africain de la Santé.

Le variant B.1.1.529 contient de multiples mutations associées à une résistance accrue aux anticorps, ce qui peut réduire l'efficacité des vaccins, ainsi que des mutations qui la rendent généralement plus contagieuse, selon les diapositives qu'il a présentées lors du briefing. D'autres mutations dans le nouveau variant n'ont pas été observées jusqu'à présent, de sorte que les scientifiques ne savent pas encore si elles sont importantes ou changeront le comportement du virus, selon la présentation.

L'apparition de ce variant rappelle toute l'importance du respect des gestes barrière et du renforcement du système immunitaire par une alimentation saine, des traitements préventifs et des exercices physiques adéquats.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Dévelopman : Nou lé kapabe ! Mé akoze toussa kalpate pou anpèsh anou avanssé

Mézami, apré lo modékri mwin la fé yèr, néna in moune la pass amwin in kou d'fil é in savon an mèm tan. Mi koné pa kissa lété, mé mwin la bien rozistr sak li la di : li la d'mande amwin si zoinal Témoignaz l'avé pwin d'ote shoz pou fère ké pass la pomade dann do bande blan. Li téi di ankor la guère rante bande kapitalist la pa noute afèr. Sak i fo pou nou sé gagn noute sosso é pou fini par : lo lou dan la bèrjri sé ou Justin.

Mon bande dalon, zot va domande amwin si kozman-la téi blèss amwin ? Mi réponde azot, sa i blèss pa mwin ditou pars néna arienk la vérité k'i blèss é sak lo moune la di la pa la vérité ditou. Mi di épi mi rodi, sak i blès amwin sé kan i atake mon péi é d'après mwin, sé tan issi, mon péi lé ataké.

Par ki ?

Par bande kapitalist déor édé par lo gouvèrnman, l'après vol toute sak nou néna, toute sak nou la fé avèk noute min dann noute listoir, difissilman, pars nou lé konm zot i koné dann in sityassion dominé-in sityassion dominassion néo kolonyal l'après domine anou plizanpliss é vol noute bien. Noute patrimoine si zot i vé. Vole noute lindistri kann, vol noute bande sossyété imobilyère, vole noute konpagni l'aviyon, vol ankor noute shène télé épi toute sak i spass an soumarin é ni an appèrsoi pa toute suite mé kan ni apèrsoi, sa i fé mal a nou.

Pou sa i mète noute bande travayère dann shomaz, pou sa i étinde lénèrzi noute pèp, pou sa i poze anou kantité kalpate pou anpèsh noute péi dévlopé.

Zot i panss pa konm mwin ? Ébin alor pou koué néna tan é tan d'shomère dann nouté péi ? Pou kossa après 75 zané départmantalizassion nou lé dann in sityassion mal dévelopman konmsa ? Pou kossa lénèrji noute bande jenn, noute bande zélite lé bridé konmsa ? Nou lé kapab. Sirésèrtin nou lé kapab mé kapabe fé kossa kan noute bande prodiktère néna lo fèr dann pyé.

Mézami, kozman i pé done amwin i fé pa sif mon zorèye mé la sityassion in pé l'après mète noute péi.

Justin